

LES PROFS DE danse perdants DE LA RÉFORME

▶ Ils seront bientôt moins bien payés que les autres professeurs d'académie.

▶ L'Enseignement secondaire a eu droit à sa réforme des titres et fonctions visant à introduire plus de clarté au moment d'engager des enseignants. L'organisation des cours en académie a également été modifiée récemment par un nouveau décret. Et si la plupart des professeurs d'art y trouvent leur compte, les professeurs de danse sont les grands perdants de la réforme.

Ces derniers ne sont en effet pas logés à la même enseigne que leurs confrères qui enseignent la musique, le théâtre ou les arts plastiques.

La raison de cette différence de statut ? Il n'existe pas d'école en Fédération Wallonie-Bruxelles qui délivre des masters en danse alors qu'il existe des écoles (conservatoires et hautes écoles) qui forment des masters en musique, en théâtre et en arts plastiques.

Un professeur de danse qui travaille à temps plein dans une académie sera donc moins bien payé que ses confrères qui enseignent d'autres disciplines artistiques. En fin de carrière, la différence de salaire avoisine les 350 euros brut par mois.

"Depuis 2001 tous les professeurs de musique et des arts de la parole doivent avoir un titre de master pour pouvoir enseigner en académie. Or le barème auquel ces masters continuent à être

payés est celui d'un régent, ce qui correspond à une différence de plusieurs centaines d'euros par mois. À la suite des revendications d'enseignants et de syndicats, on a décidé de permettre à certains détenteurs de master de pouvoir être rémunérés à hauteur de leur diplôme, à condition qu'ils soient en possession d'une agrégation ou d'un master didactique. Cette situation va créer des inégalités au sein des membres du personnel des académies. Et les professeurs de danse sont particulièrement pénalisés puisqu'en l'absence d'école supérieure de danse en Fédération Wallonie-Bruxelles, ils ne peuvent obtenir qu'une reconnaissance d'expérience utile, et ce, même s'ils ont obtenu un master à l'étranger", explique l'ASBL Esahr.

"On nous a clairement dit que c'était une question de budget. La Fédération Wallonie-Bruxelles ne veut définitivement pas investir dans l'artistique", regrette François Chevigne, l'un des membres de cette association.

IL DEVIENT DE PLUS en plus difficile pour les académies de recruter des professeurs de danse. Ces derniers, tout comme les professeurs de solfège sont en pénurie. Gageons que cette réforme ne contribuera pas à résoudre ce problème.